



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

15 NOV. 2017

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Nos réf. : 2017-005530
Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91 - Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer de l'Aude
9 rue du Cougaing
lieu-dit CS 90109
11300 LIMOUX

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Ayrolle sur la commune de
Villegly (11) déposé par LANGA SOLUTION.**

Par courrier reçu le 15 septembre 2017, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier Création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit
Ayrolle sur la commune de Villegly (11) déposé par LANGA SOLUTION.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC